



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

1. Lors d'une séance tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :

- Règlement # **2025-12-23** relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

- régir l'occupation et l'entretien d'un immeuble sur le territoire de la municipalité.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **22 janvier 2026**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le **26 janvier 2026**.

Amélie Hardy Demers,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie de l'avis public sur le site Web de la municipalité, conformément au règlement #2025-12-20 relatif à la publication des avis publics municipaux adopté le 8 décembre 2025 par le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 26 janvier 2026.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière